



Notice relative au profil de qualification

Complément au guide relatif à l'élaboration et à la révision des règlements des examens fédéraux

1 But de la présente notice

La présente notice complète le Guide relatif à l'élaboration et à la révision des règlements des examens fédéraux en se concentrant sur l'élaboration du profil de qualification. Elle est destinée aux organes responsables à titre d'aide et fixe les exigences en matière de profil de qualification. Elle contribue ainsi à la transparence et à la qualité dans la formation professionnelle supérieure.

2 Le profil de qualification

Le profil de qualification donne l'image la plus fidèle possible de la profession concernée. Il met en évidence les qualifications dont doit disposer une personne exerçant cette profession de manière compétente au niveau requis.

Le profil de qualification est constitué des trois éléments suivants :

- **vue d'ensemble des compétences opérationnelles** : illustre sous forme de tableau les compétences opérationnelles, regroupées par domaine de compétences opérationnelles ;
- **niveau d'exigences (critères de performance)** : concrétise les exigences en matière de compétences opérationnelles et permet de vérifier l'acquisition de ces dernières ;
- **profil de la profession** : décrit la profession de manière succincte et compréhensible pour les non-spécialistes.

Le profil de qualification est l'élément de base servant à l'élaboration du règlement d'examen et des directives y afférentes. Il facilite la classification du brevet ou du diplôme fédéral dans le cadre national des certifications Formation professionnelle (CNC formation professionnelle) en vue d'élaborer le supplément au diplôme correspondant. De ce fait, il constitue un instrument clé pour les examens fédéraux.

Remarque :

Exemples d'élaboration du profil de qualification sur le [site internet](#) du SEFRI.

3 Élaboration du profil de qualification

Le profil de qualification se fonde sur une **analyse de l'activité professionnelle**. Son élaboration constitue une tâche exigeante qui requiert de très bonnes connaissances de la profession et de ses développements actuels ainsi qu'une grande habileté dans la formulation du profil de la profession et des compétences opérationnelles. **Le SEFRI recommande par conséquent aux organes responsables de faire appel à un spécialiste de l'accompagnement pédagogique en formation professionnelle pour élaborer le profil de qualification.**

En règle générale, l'analyse de l'activité professionnelle s'effectue dans le cadre d'ateliers réunissant des professionnels issus de la pratique et comprend les étapes suivantes :

- **rassembler et regrouper des activités ou des situations professionnelles** ;

- **prendre en considération l'avenir de la profession** : les tendances actuelles et les perspectives d'avenir doivent être prises en compte afin d'assurer la pérennité de la formation professionnelle initiale ;
- **formuler les compétences opérationnelles** : la formulation des compétences opérationnelles est d'une importance capitale pour la suite des travaux ; ainsi, il est vivement recommandé de solliciter l'aide d'un spécialiste de l'accompagnement pédagogique en formation professionnelle ;
- **établir le niveau d'exigences** : l'établissement du niveau d'exigences se fait en se référant aux compétences opérationnelles ;
- **élaborer le profil de la profession** : les compétences opérationnelles servent à l'élaboration du profil de la profession et à l'énumération des éléments principaux de la profession.

Remarque – Guide sur le développement durable dans la formation professionnelle :

Le guide sur le développement durable dans la formation professionnelle propose un outil d'analyse qui permet aux organes responsables de traiter de thématiques en lien avec le développement durable sous l'angle d'une profession et d'en tenir compte dans l'élaboration du profil de qualification. Ce guide peut être consulté [ici](#).

4 Exigences en matière de profil de qualification

La section ci-après décrit les exigences concernant d'une part le profil de qualification dans son ensemble et d'autre part le niveau d'exigences, le profil professionnel et la vue d'ensemble des compétences opérationnelles en particulier.

Le profil de qualification doit remplir intégralement les exigences supérieures suivantes :

- le profil de qualification doit être clair et compréhensible également pour des non-spécialistes ;
- les professionnels peuvent s'identifier avec le profil de qualification ;
- la longueur d'un profil de qualification varie entre 15 et 30 pages A4.

4.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

La vue d'ensemble des compétences opérationnelles (voir tableau ci-dessous) rassemble les compétences opérationnelles attendues des professionnels et fournit une image fidèle et complète de la profession. Elle sert de base à l'élaboration du niveau d'exigences et du profil de la profession. Elle est intégrée dans les directives relatives au règlement d'examen ou en annexe des celles-ci.

Figure 1 : Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétence opérationnelles		Compétence opérationnelles →					
A	Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle A1	Compétence opérationnelle A2	Compétence opérationnelle A3	Compétence opérationnelle A4	Compétence opérationnelle A5	
B	Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle B1	Compétence opérationnelle B2	Compétence opérationnelle z B3	Compétence opérationnelle B4	Compétence opérationnelle B5	Compétence opérationnelle B6
C	Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle C1	Compétence opérationnelle C2	Compétence opérationnelle C3	Compétence opérationnelle C4		
D	...	...					

La vue d'ensemble des compétences opérationnelles doit remplir les exigences suivantes :

- la vue d'ensemble présente les compétences opérationnelles regroupées par domaine de compétences opérationnelles (env. 4 à 8 domaines de compétences opérationnelles avec 4 à 8 compétences opérationnelles chacun) ;
- les domaines de compétences opérationnelles regroupent des compétences opérationnelles apparentées ; ils sont toujours énoncés sous une forme nominale ;
- les compétences opérationnelles commencent par un verbe à l'infinitif (voir encadré) ;
- la vue d'ensemble rassemble toutes les compétences opérationnelles requises dans la profession concernée ;
- la vue d'ensemble et la terminologie permettent d'identifier clairement la profession en question.

Formulation des compétences opérationnelles

Il existe de nombreuses définitions des compétences opérationnelles. Ces définitions s'accordent sur le fait que les compétences opérationnelles sont en règle générale réunies dans un répertoire d'activités complet et qu'elles reflètent la capacité d'une personne à organiser son travail et à se comporter correctement dans différentes situations types. La **définition** ci-après vaut pour la formation professionnelle supérieure :

Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle exécute des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, flexible et autonome.

Les compétences opérationnelles détaillent le comportement observable que les entreprises attendent d'un professionnel qualifié. Leur formulation doit être précise et concise. Les compétences opérationnelles s'articulent en général autour des quatre éléments ci-après :

1. **Objet** : l'objet de la compétence opérationnelle est formulé de manière précise et compréhensible.
2. **Contexte** : les compétences opérationnelles sont précisées conformément aux tâches spécifiques du domaine professionnel. Elles sont clairement distinctes des tâches d'ordre général.
3. **Exigence** : les compétences opérationnelles reflètent les exigences minimales. Si celles-ci ne sont pas appliquées de manière autonome, il faut explicitement l'indiquer (exemples : « selon directives », « selon checklist » ou « sous surveillance »).
4. **Action** : les verbes décrivent des actions vérifiables et observables dans des situations de travail. Ce principe permet de garantir l'évaluation des compétences opérationnelles. Les verbes à l'infinitif sont toujours placés en début de phrase.

Exemples :

Activité	Objet	Contexte	Exigence
Analyser...	... les différents éléments...	... de la structure organisationnelle...	... en fonction de critères définis.
Utiliser...	... des bio-indicateurs comme base décisionnelle pour la détermination des mesures de soins...	... en forêt...	... selon la checklist.
Acheter...	... des pièces de rechange et des composantes...	... pour le véhicule à restaurer...	... selon les directives du fabricant.
Dessiner...	... des schémas de circuits...	... pour installations lumineuses...	... selon les normes en vigueur.
Établir...	... un dossier « mandats »...	... à l'intention des collaborateurs par spécialité...	... (de manière autonome).
Évaluer....	... l'état de santé...	... de l'animal.	

4.2 Niveau d'exigences (critères de performances)

Le niveau d'exigences de l'activité professionnelle est déterminé au moyen de critères de performance (cf. tableau ci-dessous). Les critères de performance concrétisent les exigences en matière de compétences opérationnelles et permettent de vérifier et de mesurer ces compétences. Ils fournissent des informations clés pour la conception de l'examen et fondent les critères d'appréciation utilisés durant l'examen. Un niveau d'exigences par domaine de compétences opérationnelles est établi et est placé dans les directives après la vue d'ensemble des compétences opérationnelles ou dans l'annexe aux directives.

Figure 2 : Niveau d'exigences

Domaine de compétences opérationnelles		
Description du domaine de compétences opérationnelles	Décrit brièvement la manière dont le domaine de compétences s'inscrit dans l'exercice de la profession (env. ¼ de page). Cette description contribue à mettre en évidence l'importance du domaine de compétences opérationnelles concerné.	
Contexte (facultatif)	Décrit brièvement les principaux aspects dépendant du contexte et influant sur le domaine de compétences opérationnelles (env. ¼ de page).	
Compétences opérationnelles	Compléments aux compétences opérationnelles (si nécessaire)	Critères de performance
Compétence opérationnelle 1	Notamment les thèmes, contenus, normes et moyens auxiliaires essentiels pour les compétences opérationnelles.	Énumération de l'ensemble des critères de performance nécessaires à la vérification des compétences opérationnelles. Pour déterminer les critères de performance, on peut notamment compléter la phrase de la manière suivante : « Les compétences professionnelles faisant partie de ce domaine d'activité sont maîtrisées lorsque la personne [...] ».
Compétence opérationnelle 2	...	
...	...	
Compétences personnelles et sociales / Attitudes (facultatif)		
Au besoin, on peut énumérer ici les principales compétences personnelles et sociales requises pour la mise en œuvre des compétences opérationnelles du domaine de compétences opérationnelles en question.		

Le niveau d'exigences doit remplir les exigences suivantes :

- Le niveau d'exigences porte sur l'ensemble des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles ; les critères de performance sont attribués aux compétences opérationnelles correspondantes.
- Outre les critères de performance, le niveau d'exigences contient une (brève) description du domaine de compétences opérationnelles et du contexte de travail.
- Les critères de performance sont axés sur la pratique professionnelle (orientation vers les processus de travail, les situations de travail, les activités, les résultats ou les produits, etc.) et sont observables, vérifiables et donc évaluable.
- Les critères de performance contiennent toujours des verbes actifs.

4.3 Profil de la profession

Le profil de la profession décrit l'activité professionnelle de manière concise et claire pour les non-spécialistes. Il renseigne sur le domaine d'activité, les principales compétences opérationnelles, l'exercice de la profession et l'apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture. Le profil de la profession est un élément obligatoire du règlement d'examen et un élément facultatif des directives.

Figure 3 :Profil de la profession

Domaine d'activité :

Où les professionnels travaillent-ils (secteur économique, champ professionnel ou champ d'activité) ? Quels groupes cibles, interlocuteurs ou clients sont concernés ? Quels sont les objectifs, les mandats ou les produits spécifiques ? Avec qui les professionnels collaborent-ils ?

Principales compétences opérationnelles :

Quelles sont les principales compétences opérationnelles dont les professionnels doivent disposer ? Le cas échéant, comment distingue-t-on les orientations et les domaines spécifiques ?

Remarques concernant les compétences opérationnelles :

- pour les principales compétences opérationnelles, il est possible de se référer soit aux domaines de compétences opérationnelles compris dans la vue d'ensemble, soit directement aux domaines de compétences opérationnelles ;
- si des orientations et des domaines spécifiques ont été fixés, il faut décrire d'abord les compétences opérationnelles communes et ensuite les compétences propres aux orientations ou aux domaines spécifiques.

Exercice de la profession :

Quelles sont les conditions-cadres qui régissent l'exercice de la profession (environnement de travail, conditions de travail, etc.) ? À quel degré d'autonomie ou de responsabilité les professionnels travaillent-ils ? Jusqu'à quel point les professionnels doivent-ils se montrer flexibles, créatifs et innovants ?

Apport de la profession à la société, à l'économie à la nature et à la culture :

En quoi les personnes qui exercent cette profession contribuent-elles au développement durable (protection de l'environnement, gestion durable des ressources, efficacité énergétique, etc.) ? En quoi l'exercice de cette profession est-il précieux (sur le plan personnel et pour la société) ? Quelle importance la profession revêt-elle aujourd'hui et à l'avenir ?

Le profil de la profession doit remplir les conditions suivantes :

- La longueur d'un profil de la profession est d'environ 1.5 à 2 pages A4 maximum.
- La description des quatre domaines constitutifs du profil de la profession (domaine d'activité, principales compétences opérationnelles, exercice de la profession, apport de la profession à la société, à l'économie à la nature et à la culture) doit être suffisamment explicite.
- La cohérence entre le profil de la profession, la vue d'ensemble des compétences opérationnelles et le niveau d'exigences doit être assurée.

5 Soumission du profil de qualification au SEFRI

Vu l'importance considérable du profil de qualification pour l'élaboration de l'examen professionnel, le projet de profil de qualification est soumis au SEFRI qui l'examine et approuve la suite des travaux, le cas échéant avec des modifications. Ce n'est qu'une fois le profil de qualification approuvé par le SEFRI que l'élaboration du règlement d'examen et des directives peut débuter conformément au guide.

Berne, janvier 2021 (état septembre 2025)